ÉNERG'ÉTHIQUE 04

Coopérative **locale** d'énergie **durable**

Parc naturel régional du Verdon

Une autre vie s'invente ici

Inauguration de la centrale photovoltaïque à financement citoyen du domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie le 11 juin 2016

DOSSIER DE PRESSE

Énerg'éthique 04
6 rue Lavoisier
04000 Digne-les-Bains
04 86 49 18 95
www.ener04.com
contact : Guillaume Thabuis

Parc naturel régional du Verdon
Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie
04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr
contact : Dominique Imburgia

Sommaire

1 En bref....3

2 Les acteurs du projet....4

3 Énerg'éthique 04....5

4 Le Parc naturel régional du Verdon....6

5 Le projet....8

6 Le plan de financement....9

7 La mobilisation citoyenne et les projets de production d'énergie....10

8 Réalisation....11

9 Questions fréquentes....12

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici

1 EN BREF

Une nouvelle centrale photovoltaïque financée par des citoyens vient de voir le jour dans les Alpes de Haute-Provence : la centrale solaire de Valx !

Située à Moustiers-Sainte-Marie, à côté du siège du Parc naturel régional du Verdon, la ferme caprine pédagogique du domaine de Valx accueille 140 m^2 de panneaux photovoltaïques qui couvrent l'intégralité de la toiture sud du bâtiment. Une partie de cette production est consommée par l'exploitation et l'autre est injectée sur le réseau public.

Il s'agit d'un projet réalisé en partenariat entre la Société Coopérative Énerg'éthique 04 et le Parc naturel régional du Verdon avec le soutien de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ÉNERG'ÉTHIQUE 04

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici

ASSE BLÉONE VERDON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2 LES ACTEURS DU PROJET

Énerg'éthique 04 : Maître d'Ouvrage ; Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) basée à Digne-les-Bains acteur de la transition énergétique notamment par le montage de projets d'énergie renouvelable citoyens (www.ener04.com).

Parc naturel régional du Verdon : gestionnaire du site : Le Parc du Verdon est un groupement de 46 communes, œuvrant au développement respectueux des équilibres et au maintien d'activités traditionnelles (parcduverdon.fr).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : soutient le projet depuis son origine. Elle intervient notamment en apportant une subvention à l'investissement du projet.

La Communauté de communes Asse Bléone Verdon : soutient le projet à côté de la Région. A ce jour, cette collectivité regroupe 17 communes des Alpes de Haute Provence.

Conservatoire du littoral : propriétaire du site ; Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en assure la protection en acquérant ces espaces afin qu'il ne soit pas construits ou artificialisés (conservatoire-du-littoral.fr).

GAEC Fabrigoules : occupants du site ; 3 chevriers et les 35 à 55 chèvres occupent depuis un an le bâtiment. Ils assurent une production de fromage et de maraîchage biologique ainsi que des visites et ateliers pédagogiques (fermedesfabrigoules.com).

3 ENERG'ETHIQUE 04

Créée par une cinquantaine de citoyens désireux de se réapproprier la production d'énergie renouvelable, le projet de coopérative a émergé en 2010 à l'initiative du PILES 04 (Pôle d'Initiatives Locales d'Économie Solidaire). La coopérative s'est constituée autour de l'installation d'une centrale photovoltaïque pédagogique sur l'école de Gaubert (Digne-les-Bains).

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) **Énerg'éthique 04** compte aujourd'hui 86 sociétaires (particuliers, entreprises, associations et collectivités) qui ont pour objectif d'organiser et de mettre en œuvre des réponses aux besoins énergétiques de nos territoires. Dans une approche entrepreneuriale, participative et solidaire, elle mobilise les acteurs du territoire, mutualise les compétences et les financements locaux.

Ces activités s'articulent autour de trois missions :

- La **production** locale d'**énergies renouvelables** financée par des citoyens.
- **L'accompagnement** pour la **maîtrise** et la réduction de la consommation d'énergie.
- **Organiser la solidarité énergétique** et **r**éduire les situations de précarité énergétique.

4 LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Créé en 1997, le Parc naturel régional du Verdon réunit 46 communes, les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur autour d'un **projet de territoire**.

Le projet collectif et de développement durable que constitue le Parc naturel régional du Verdon dessine l'empreinte que l'homme d'aujourd'hui veut laisser. En effet, un Parc naturel régional est un territoire dont les habitants se donnent un projet. Face aux grands enjeux que sont la préservation du patrimoine naturel, la gestion de l'eau, la fréquentation touristique, le maintien des activités agricoles et de l'emploi, la pression foncière, l'accueil des nouveaux habitants, l'organisation du territoire et de l'habitat, la charte du Parc naturel régional du Verdon sert de règle du jeu. Elle définit de quelle façon les habitants et les visiteurs peuvent vivre en bonne intelligence avec un territoire dont les richesses exceptionnelles leurs sont confiées.

Le siège du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon est situé sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie, sur le domaine de Valx. C'est sur ce site qu'est installée aujourd'hui la ferme caprine pédagogique.

Respectant les principes de son intervention en matière de transition écologique et énergétique, le Parc a visé l'exemplarité sur la rénovation du bâtiment accueillant la ferme, tant en termes de matériaux de construction utilisés, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Une opération qui comprend plusieurs volets :

- La réhabilitation du bâtiment en lui-même, intégrant la pose d'équipements d'énergie renouvelable (solaire thermique et photovoltaïque ; pompe à chaleur) ;
- L'installation de chevriers-maraîchers et de leur outil de transformation (fromagerie) ;

- Une démarche pédagogique autour de l'agriculture durable, sur divers thèmes (élevage ; pastoralisme ; fabrication de fromage ; maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables…).

Par ailleurs cette action permet au Parc d'illustrer sa position globale sur la création de centrales photovoltaïques sur le territoire du Verdon en privilégiant un projet :

- **mis en place sur un terrain public** (pour une réutilisation des recettes générées au profit de l'intérêt général),
- **installé sur un bâtiment existant** (pour économiser les terres agricoles)
- installé en toiture avec un soin architectural particulier (pour **faciliter son intégration paysagère**)
- dont le modèle permet une part de vente d'électricité renouvelable, mais aussi une part d'**autoconsommation** sur site de l'électricité produite.
- Et avec **un partenaire soucieux des conditions d'installation** et de la sensibilisation à la question des énergies renouvelables.

5 LE PROJET

Une initiative du Parc du Verdon

Le Parc du Verdon a entrepris la réhabilitation de l'ancienne bergerie du Domaine de Valx en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes de Haute-Provence. Aujourd'hui, cette ferme caprine héberge 3 chevriers-maraîchers, une fromagerie et propose des animations pédagogiques autour de l'agriculture.

Le Parc a souhaité innover encore en mettant à disposition la toiture sud de la ferme pour l'installation d'une centrale photovoltaïque financée par des citoyens.

Investissement citoyen participatif

Un partenariat est fondé avec la coopérative Energ'éthique 04 qui mobilise l'épargne locale de citoyens, porte l'investissement, et exploite la centrale.

Chiffres clé

Surface : **140 m²**

Production : **16 000 kWh/an**

Puissance : **9 kWc + auto-consommation**

Investissement : **47 974 €HT**

6 LE PLAN DE FINANCEMENT

L'investissement dans l'installation photovoltaïque

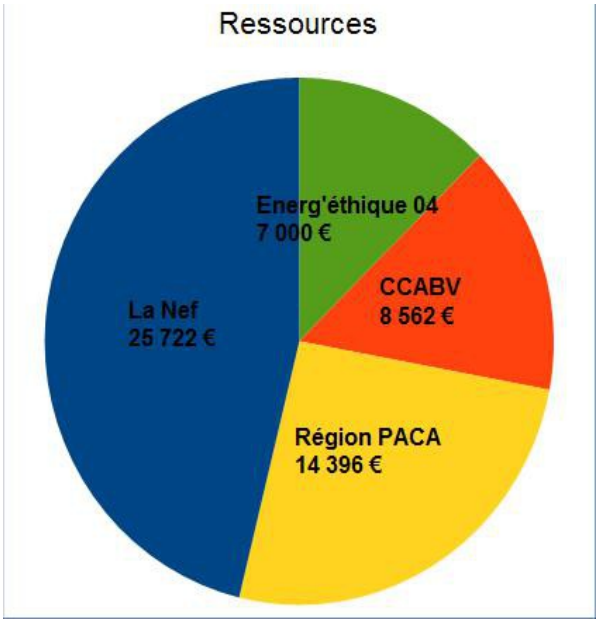

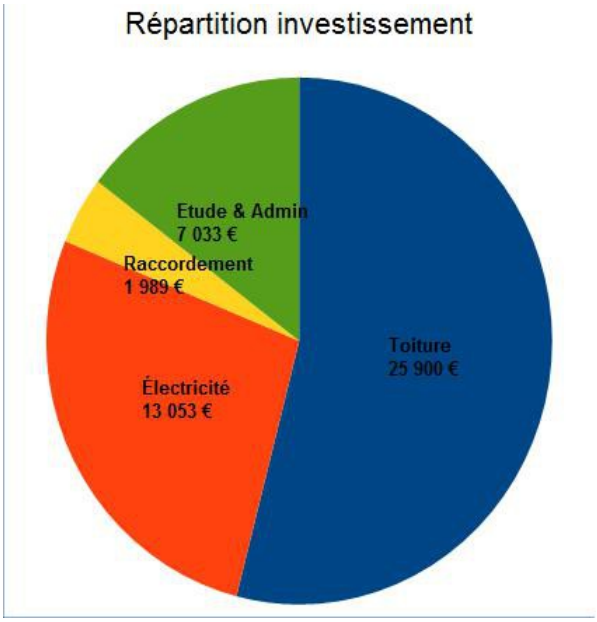

Autres investissements

Investissements dédiés à la production et à la consommation d'énergie du bâtiment projet dans sa globalité (outils permettant notamment le suivi des productions des énergies renouvelables mises en œuvre et les consommations du bâtiment).

Budget : 15 600 €

1. PNR du Verdon : 4 500 €

2. Région Provence Alpes Côtes d'Azur (Appel à projet « Soutien de l'investissement participatif dans des énergies renouvelables à la maîtrise de l'énergie au bénéfice des territoires ») : 11 100 €

7 LA MOBILISATION CITOYENNE ET LES PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIE

Qu'est-ce qu'un projet citoyen d'énergie ?

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable qui est porté et financé de manière collective par des acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Les points clés d'un projet citoyen :

1. **Ancrage local :** dynamique de territoire, retombées économiques locales
2. **Finalité non spéculative** : projet fédérateur qui n'est pas pareil à un projet financier.
3. **Gouvernance** : démocratie, esprit coopératif (1 personne = 1 voix).
4. **Écologie** : respect de l'environnement global et local.
5. **Pédagogie** : visibilité, exemplarité, reproductibilité.

8 REALISATION

Toiture avant travaux et coupe des arbres

Sécurisation du toit et pose des rails transversaux

Pose des supports et des câbles

Pose des modules et des micro-onduleurs

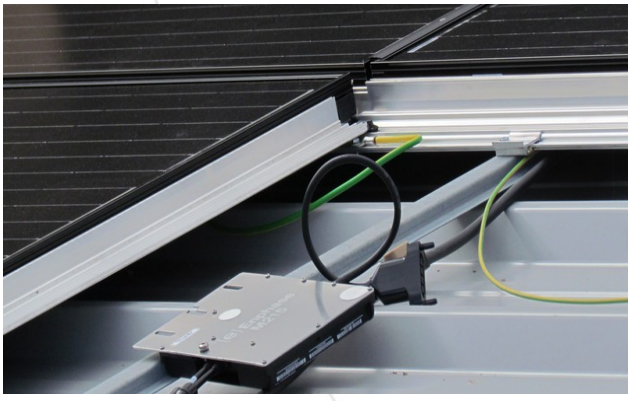

Détail d'un micro-onduleur fixé sur rail

Toiture solaire terminée

9 QUESTIONS FREQUENTES

Quel est l'objectif du projet ?

Sensibiliser les habitants aux questions d'énergies, à l'urgence de s'impliquer dans les économies d'énergies et les énergies renouvelables car cette énergie peut concerner directement les habitants par sa proximité avec leur propre consommation dans une démarche de gouvernance, de valorisation paysagère, de maîtrise énergétique et d'investissement partagé.

Pourquoi le photovoltaïque ?

C'est une technologie mâture, aisément intégrable aux bâtiments et qui permet d'améliorer de manière significative le bilan carbone et la part des énergies renouvelables dans le bilan énergie du territoire. Le photovoltaïque permet de produire de l'électricité au plus près des lieux de consommation.

Qui utilise l'électricité produite par la centrale ?

Une partie est consommé directement par la ferme pédagogique ; l'autre est injectée sur le réseau public et vendue à EDF. Physiquement, la totalité de la production sera consommée localement, sur le domaine de Valx puisque l'électricité suit le chemin le plus court et va donc au point de consommation le plus proche.

Qui finance le projet ?

Ce projet a été financé par des subventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%) et de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (20%), l'investissement citoyen (15 %) et un emprunt à la banque éthique et solidaire La Nef (35 %).

Quelles sont les technologies utilisées ?

- Modules photovoltaïques de marque Axitec, de type monocristallin « full black » (couleur sombre et homogène pour une meilleur intégration architecturale)
- Système d'intégration au bâti de marque EasyRoofIndustrial
- Micro-onduleur de marque Enphase (meilleur rendement, sécurité incendie accrue)